



REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07/07/25
PROCES-VERBAL

Le sept juillet deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le premier juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 14 du point n° 1 au point n° 6

Nombre de votants : voir détails dans le corps du procès-verbal

Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Représentés : GARCIN Martine représentée par Jean-Marc DUPRAT à qui elle a donné procuration
GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration
SIGAUD Jean-Yves représenté par MAGNAN Jean-Michel à qui il a donné procuration.

Absente excusée : ARLAUD Véronique.



Ordre du jour :

- Marché de travaux pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le Pôle Environnement
- Marché de travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet : avenants aux lots 1 et 4
- Marché de service pour faciliter l'installation de professionnels de santé libéraux sur le territoire intercommunal
- Marché de fourniture pour la mise en place de la vidéoprotection dans les 7 déchetteries
- Marché de fourniture de pneumatiques pour les véhicules de la CCSB : avenant n°1 au lot 1
- Marché de fourniture d'équipements de protection : reconduction des lots 1 et 3 et relance du lot 2
- Questions diverses



Lecture est faite par le président du compte rendu de la réunion du bureau communautaire du 02 juin 2025.

Le PV est adopté et signé par le président et le secrétaire de séance.



1. Marché de travaux pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le Pôle Environnement

Votants : 17 (3 procurations) – Suffrages exprimés : 17 (17 pour)

Afin de simplifier et de rationaliser l'organisation technique du service collecte en le regroupant avec les autres services du pôle environnement, par délibération n° 39.24 en date du 21 mars 2024, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment.

Par délibération n°171.24 du 16 décembre 2024, le conseil communautaire a retenu le projet du groupement d'entreprises « Apache Architectes » (mandataire) et « Betrec IG, comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre.

Par décision TECH 02-2025 du 13 février 2025, après négociation, le président a signé le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement d'entreprises « Apache Architectes » (mandataire) et « Betrec IG » pour un montant estimé à 599.269,95 € HT (671.123,94 € TTC).

La durée prévisionnelle du projet de construction du bâtiment est de 25 mois dont 14 mois pour le suivi des travaux, incluant une période de préparation de 2 mois.

Il convient désormais de lancer le marché de travaux correspondant, qui serait alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : Gros œuvre – Structure et bardage bois ;
- Lot 2 : Charpente et couverture et bardage métallique – Bardage polycarbonate ;
- Lot 3 : Menuiseries extérieures aluminium – Occultation ;
- Lot 4 : Serrurerie ;
- Lot 5 : Portes sectionnelles ;
- Lot 6 : Fosses préfabriquées et prééquipées ;
- Lot 7 : Platerie ;
- Lot 8 : Peinture – Nettoyage ;
- Lot 9 : Menuiseries intérieures – Mobiliers ;
- Lot 10 : Revêtements de sol souples – Carrelage – Faïence ;
- Lot 11 : Chauffage ventilation et climatisation – Plomberie ;
- Lot 12 : Électricité courant fort et courant faible – Photovoltaïque ;
- Lot 13 : Voirie et réseaux divers – Terrassement – Espaces verts – Portique lavage.

Le montant estimé des travaux étant de 4.015.700 € HT, la consultation serait faite en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement d'un marché de travaux pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le Pôle Environnement, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer les lots aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer les marchés correspondant à chaque lot et à les notifier aux entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

2. Marché de travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet : avenants aux lots 1 et 4

Votants : 17 (3 procurations) – Suffrages exprimés : 17 (17 pour)

Par délibération n° 28.23 du 3 juillet 2023, le conseil communautaire a approuvé le lancement du marché de travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet.

Après avis de la conférence d'Entente avec Provence Alpes Agglomération, par délibération n° 08.24 du 8 avril 2024, le bureau a attribué le marché de la manière suivante :

- Lot 1 (voirie et réseaux divers) : à la société « Minetto » pour un montant total de 1.058.242,50 € HT (soit 1.269.891 € TTC) ;
- Lot 2 (revêtements bitumeux) : à la société « La Routière du Midi » pour un montant total de 34.060,79 € HT (soit 40.872,95 € TTC) ;
- Lot 3 (génie civil – édicules) : à la société « Sani Modul » pour un montant total de 835.100 € HT (soit 1.002.120 € TTC).

Le lot 4 (télégestion) a été classé sans suite par procès-verbal du président, pour motifs d'intérêt général et budgétaire (insuffisance de concurrence). Une nouvelle consultation a été lancée sans publicité mais avec mise en concurrence.

Ainsi, par décision TECH 21-2024 du 28 mai 2024 prise sur autorisation du bureau communautaire, le président a signé le marché correspondant au lot 4 avec la société « WA Concept » pour un montant de 100.465,01 € HT (soit 120.558 € TTC).

Dans le cadre du lot 1 « Voirie et Réseaux Divers » plusieurs ajustements doivent être pris en considération :

- Modification des prescriptions de fondations des blocs sanitaires ;
- Mise en place de gaines supplémentaires entre le local d'accueil et les édicules ;
- Modification du dimensionnement de la station d'épuration après les essais de perméabilité réalisés par l'hydrogéologue ;
- Modification des prescriptions pour la défense incendie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours ayant refusé la solution technique initiale du marché ;
- Ajout de travaux à la suite de la dégradation de la clôture existante séparant l'aire de la station d'eau potable ;
- Ajout de travaux liés à la création de terrains familiaux sur la parcelle avoisinante ;
- Ajustement des quantités entre les travaux réels et les estimatifs.

Ces ajustements impliquent la passation d'un avenant n°1 au lot 1 pour un montant de 7,78 € HT (soit 9,34 € TTC), ce qui représente une augmentation de 0,0007 % par rapport au montant initial.

D'autre part, dans le cadre du lot 4 « Télégestion », il est nécessaire de rémunérer la modification du tableau électrique, à la suite des demandes faites par la CCSB.

Cette modification doit être formalisée par un avenant n° 1 au lot 4, d'un montant de 1.632,40 € HT (soit 1.958,88 € TTC), ce qui représente une hausse de 1,62 % par rapport au montant initial du marché.

Les entreprises titulaires des marchés ont accepté ces modifications.

Le montant total du marché (avenants compris) serait ainsi porté à 2.092.708,48 € HT (soit 2.511.250,18 € TTC).

Ces avenants seraient passés en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes des avenants aux lots 1 et 4 du marché de travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet, tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à les signer et les notifier aux entreprises, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

3. Marché de service pour faciliter l'installation de professionnels de santé libéraux sur le territoire intercommunal

Votants : 17 (3 procurations) – Suffrages exprimés : 17 (17 pour)

Le territoire de la CCSB manque de professionnels de santé, généralistes comme spécialistes, et cette situation pourrait s'aggraver avec les départs à la retraite à venir. Pourtant, plusieurs communes disposent déjà de structures prêtes à accueillir de nouveaux praticiens.

Il est donc proposé de lancer une action visant à identifier et sélectionner des professionnels de santé intéressés par une installation durable sur le Sisteronais-Buëch. Ce travail serait confié à un prestataire au travers d'un marché conclu sous la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum de 56 000 € HT (soit 67 200 € TTC). La consultation serait faite en procédure adaptée.

Le marché commencerait à compter de la date de sa notification, pour une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement d'un marché de service pour faciliter l'installation de professionnels de santé libéraux sur le territoire intercommunal, dans les conditions mentionnées ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

4. Marché de fourniture pour la mise en place de la vidéoprotection dans les 7 déchetteries

Votants : 17 (3 procurations) – Suffrages exprimés : 17 (17 pour)

La CCSB dispose de 7 déchetteries sur son territoire. Afin de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans ces lieux publics exposés aux risques de vols et d'agressions, il est proposé d'installer 18 caméras réparties sur l'ensemble des sites.

Pour cela, il convient de lancer un marché qui serait alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection, avec un montant estimé à 45 000 € HT ;
- Lot 2 : Terrassement, voirie et réseaux, avec un montant estimé à 20 000 € HT.

Le montant total estimé du marché étant de 65 000 € HT, la consultation serait faite en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement d'un marché de fourniture pour la mise en place de la vidéoprotection dans les 7 déchetteries, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer les lots à la ou les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier les lots à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

5. Marché de fourniture de pneumatiques pour les véhicules de la CCSB : avenant n°1 au lot 1

Votants : 17 (3 procurations) – Suffrages exprimés : 17 (17 pour)

Par la délibération n° 36.23 du 2 octobre 2023, le bureau communautaire a approuvé le lancement

d'un marché de fournitures de pneumatiques pour les véhicules de la CCSB.

Cet accord-cadre a été alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : Pneus véhicules légers, avec un montant maximum de 32 000 € HT ;
- Lot 2 : Pneus poids lourds, avec un montant maximum de 7 000 € HT ;
- Lot 3 : Pneus pour remorques et engins, avec un montant maximum de 19 000 € HT.

Par décision SMG n° 12/2024 du 17 mai 2024, le président a notamment attribué le lot 1 à l'entreprise « Espace Automobiles Sisteronais » pour une durée de 36 mois à compter de la date de réception du premier bon de commande.

À la suite de l'acquisition de nouveaux véhicules par la CCSB, il a été constaté que certaines dimensions de leurs pneumatiques ne figuraient pas dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) actuel. Il est donc nécessaire d'ajouter de nouvelles dimensions au BPU afin de permettre le remplacement des pneus été et hiver de ces véhicules.

Ces ajouts seraient formalisés par avenant n°1, conclu en application des articles R2194-5, R2194-7 et R2194-8 du Code de la commande publique, sans incidence financière.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n°1 au lot 1 "Pneus véhicules légers" du marché de fourniture de pneumatiques pour les véhicules de la CCSB, tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à le signer et le notifier à l'entreprise « Espace Automobiles Sisteronais », ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

6. Marché de fourniture d'équipements de protection : reconduction des lots 1 et 3 et relance du lot 2

Votants : 17 (3 procurations) – Suffrages exprimés : 17 (17 pour)

Par délibération n° 31.22 du 13 juin 2022, le bureau communautaire avait autorisé le lancement d'une consultation pour la fourniture d'équipements de protection (articles chaussants, gants et protections spéciales) sous la forme d'un accord cadre à bons de commande.

Le marché est divisé en 3 lots :

- Lot 1 : articles chaussants, avec un montant maximum pour la durée totale du marché, reconductions comprises, de 26 000 € HT ;
- Lot 2 : gants de protection ; avec un montant maximum pour la durée totale du marché, reconductions comprises, de 6 000 € HT ;
- Lot 3 : protections spéciales, avec un montant maximum pour la durée totale du marché, reconductions comprises, de 12 000 € HT.

Par délibération n° 41.22 du 10 octobre 2022, le bureau communautaire a attribué les 3 lots à l'entreprise « Andrety », pour une durée de 24 mois à compter du 9 novembre 2022, renouvelable 2 fois 12 mois.

Ce marché a été renouvelé une première fois jusqu'au 8 novembre 2025.

Le montant maximum prévu pour le lot 2 va être prochainement atteint. Aussi il est proposé de relancer une consultation pour ce lot. Le marché serait établi pour une durée de 12 mois, avec un montant maximum de 5 000 € HT.

En parallèle, les 2 autres lots seraient reconduits pour une dernière année (du 9 novembre 2025 au 8 novembre 2026).

Florent MARTIN indique que les agents de déchetteries se plaignent de leurs tee-shirts de travail : ils souhaiteraient des vêtements en coton.

A la demande du président, Claudine PEYRON, Directrice Générale des Services, répond que ce souhait a été pris en compte dans le cahier des charges de la consultation dont la rédaction est en cours de finalisation.

Françoise GARCIN signale que des usagers se sont plaints de l'accueil par les agents de la déchetterie de Ribiers.

Florent MARTIN invite Françoise GARCIN à lui communiquer plus de détail sur la situation, notamment la date et le descriptif des faits. Il ajoute que la vidéoprotection permettra bientôt de savoir précisément qui fait quoi et qui agresse qui (le cas échéant).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte la reconduction des lots 1 et 3 du marché de fourniture d'équipements de protection pour 12 mois ;
- approuve la relance du lot 2 du marché dans les conditions mentionnées ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer, signer et notifier le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation.